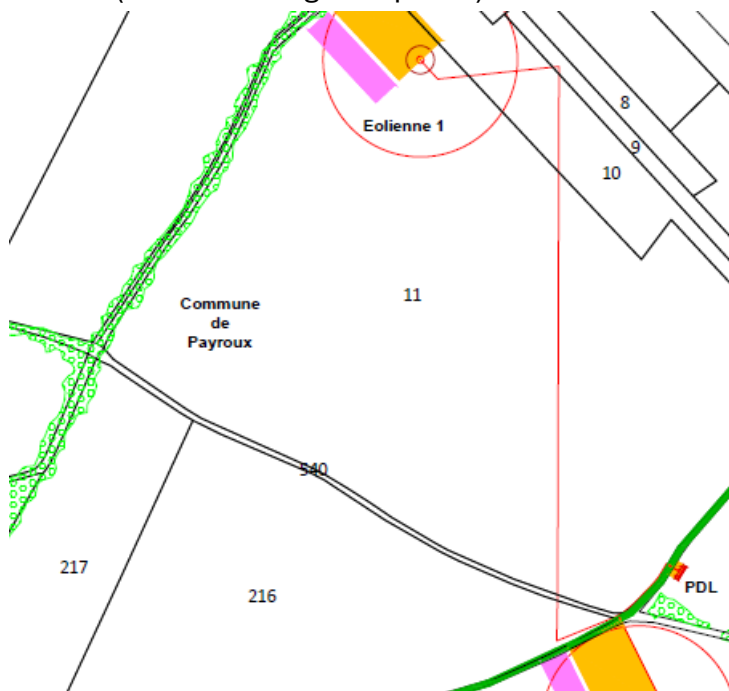


**Notes/contributions suite entretiens en Permanence 1 du 16 juillet 2026
- de [Mrs BONNAUD / ELIAS habitants du hameau de La Valette
- de Mr BAREAU de La Fougeraie] sur Payroux - proches riverains
du parc éolien projeté de Quinsac (environ 500 m et 700 m) :**

- **Entretien de 9 h à 10 h 15 avec Mr ELIAS se joignant à Mr BONNAUD vers 9 h 20 :**
 - Présentation du contexte du hameau de la Valette (environ 30 maisons) au sud-est de la zone d'implantation proche ZIP mais également au sud (direct) du parc éolien actuel des Courtibeaux (5 éoliennes à 600m)
 - Description de nuisances sonores principales (spécialement par vent Nord ou Nord-est) plutôt que visuelles du fait du paysagement protecteur dans et autour du hameau
 - Nous avons regardé et décrypté ensemble les plans de situation et de masse du parc puis les photomontages depuis La Valette mais aussi Chez Navette et Quinsac
 - Il s'avère que l'impact visuel est a priori prégnant pour la seule éolienne n°2 (la plus proche)
 - Il s'avère que le plan issu de la base IGN pour la ZIP comporte plusieurs erreurs avec notamment un chemin transversal en zone centrale entre les 2 éoliennes qui n'existe plus du tout (contrôle Google Maps OK) + vérification cadastrale opérée en mairie :



La parcelle de chemin rural 540 a été déclassée et vendue il y a plusieurs années à Mme CHAMPALOU épouse PINEAU habitante Chez Navette pour usage agricole en liaison des 2 parcelles attenantes

- Ils "regrettent vivement" le manque de publicité locale municipale autour de cette consultation et de ses temps en mairie ou en salle des fêtes. Eléments de communication municipale vérifiés ce jour : En plus de l'affichage local réglementaire, la consultation PPVE a été relayée le 23 juin 2026 par son avis officiel sur la page Facebook de la Mairie de Payroux, qui est son organe principal de communication événementielle
- Mr ELIAS a déclaré avoir plusieurs fois observé le net détour de vol opéré par les grues en migration quand elles arrivent à vue des éoliennes actuelles (information à évoquer avec responsable Ligue de protection des oiseaux LPO)

- **Entretien puis visite sur terrain avec Mr BAREAU de 11 h 30 à 12 h 30 :**

- Mr BAREAU se présente comme un des propriétaires du site de la Fougeraie (un ensemble de corps de ferme anciens + un château /enceinte/pigeonnier) et proteste avec véhémence contre le non-traitement du lieudit dans le carnet de photomontages :



- Il prétend que ces affirmations sont fausses puisqu'il voit d'ores et déjà les éoliennes des Courtibeaux depuis chez lui et que les 230 m des éoliennes du projet de Quinsac devraient automatiquement générer beaucoup plus de co-visibilités nuisibles à l'ensemble patrimonial de la Fougerais (ensemble ancien non classé – cf mes photos de



ce jour) :

- Il m'indique également que l'étude d'impact faunistique a oublié la présence d'une colonie de chouettes Effraie des Clochers dans la tour et le pigeonnier du château. Il me montre le point de la propriété où l'on peut apercevoir le haut d'une éolienne au-dessus



des bois qui entourent le site :

Il affirme que cette perception est beaucoup plus forte en hiver à la perte des feuilles.

- Il se dit "dévalorisé" par ce projet éolien qui, avec le parc photovoltaïque annoncé, va faire baisser fortement la qualité paysagère et les valeurs immobilières du secteur. Il affirme également que tout un ensemble de bâtiments patrimoniaux proximaux n'ont pas été pris en compte dans l'analyse de l'existant et pour les impacts visuels du projet.
- Il dénonce enfin la logique de profit privé du couple de propriétaires des sites contigus des 2 projets de production énergétique solaire et éolienne qui vont dénaturer et dévaloriser toute cette zone de Payroux aux potentiels nombreux mais excentrée ...

- Contributions pour la consultation PPVE de Mrs BONNAUD – ELIAS - BAREAU :
- Contribution par écrit informatique de Mr BONNAUD déposée à la Mairie de Payroux le 20 juillet :

Monsieur le commissaire, **Monsieur POISSON**,

Ce courrier fait suite à notre rencontre à la mairie de Payroux le jeudi 16/07/2026.

Je vous remercie du bon accueil reçu, et vous donne mon avis sur ce projet.

Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes, je suis un voisin très proche du parc éolien Des Courtibeaux (St Martin l'Ars) :

La hauteur démesurée des 2 éoliennes prévues.

Le bruit occasionné par ces nouvelles éoliennes, étant suivant les infos du promoteur supérieur à celui des éoliennes déjà présentes dans notre environnement, et ce bruit est déjà insupportable certains jours.

Le déboisement inconsidéré dans l'environnement des projets éoliens, alors que l'on nous prévoyait des aménagements qui réduiraient cette nuisance visuelle, rien n'est prévu ni n'a été fait en ce sens.

La démultiplication de ces parcs éoliens en grande partie situés en sud Vienne et nord Aquitaine. Le regroupement de tels édifices est visuellement détestable.

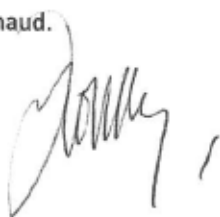
L'impact sur les oiseaux, le fait qu'une amélioration au niveau de la hauteur des pales par rapport au sol permettrait à ces chiroptères de se développer normalement, quand est-il des grues.... et autres oiseaux non identifiés ?

Je signale également que la mise en place des panneaux d'information au public devant se situer sur la commune, étaient peu identifiables et peu visibles et rares.

Sur l'étude d'impact en page 5, la carte renseigne un chemin cadastré « 540 », ce chemin physiquement n'existe pas, ou plus.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire mes sincères salutations.

A Bonnaud.



6, Chemin des pierres Blanches 86350 Payroux

Le 20/072026

- Contribution par écrit manuel de Mr ELIAS déposée lors de la permanence à la Mairie de Payroux le 16 juillet :

ELIAS Didier La Vallette
2 chemin des ALLEUX 86350
Je suis contre le projet

- Contribution par écrit électronique de Mr BAREAU déposée sur le site PPVE de la consultation le 16 juillet : => voir Contribution n° 2 sur le site [<https://www.registre-dematerialise.fr/7408/>]

Le 21 juillet 2026

Thierry POISSON

Commissaire-Enquêteur